

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 - 67 - FÊTES D'ORTHEZ 2022 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS HARMONIE MUNICIPALE, UNION CYCLISTE ORTHEZIENNE, AAPPMA "LA GAULE ORTHEZIENNE"

Rapport présenté par Madame PICHAUREAU, conseillère municipale :

A l'occasion des fêtes d'Orthez 2022 qui se dérouleront du 22 au 25 juillet prochains, des associations proposent la mise en place d'animations diverses en partenariat avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

C'est le cas pour :

- l'Harmonie municipale,
- l'Union Cycliste Orthézienne,
- l'AAPPMA "la Gaule Orthézienne".

Les projets de conventions ci-joints définissent l'objet et les conditions de ce partenariat entre la commune et ces associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour (Monsieur GROUSSET, président de l'Harmonie Municipale et Monsieur ARENAS, président de la Gaule Orthézienne, ne prennent pas part au vote) :

- approuve les projets de conventions de partenariat avec les associations Harmonie municipale, Union Cycliste Orthézienne, AAPPMA « la Gaule Orthézienne », tels qu'annexés,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions,
- autorise à verser, lorsque c'est le cas (sur présentation d'une facture), le montant de la prestation due à l'association, au titre de sa participation aux animations des fêtes d'Orthez 2022.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 31 MAI 2022